



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élections cantonales

Question au Gouvernement n° 1647

Texte de la question

REDÉCOUPAGE CANTONAL

M. le président. La parole est à M. Hervé Gaymard, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Hervé Gaymard. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Alors que l'urgence est économique et sociale, que l'insécurité devrait chaque jour mobiliser votre ministre de l'intérieur, il procède au plus grand tripatouillage électoral de l'histoire de la République. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. Christian Hutin. N'importe quoi !

M. Hervé Gaymard. Sous couvert de la promotion de la parité, c'est une véritable opération politicienne qui est menée, qui nie la réalité des territoires comme l'a dit François Sauvadet (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et UDI*),...

Plusieurs députés du groupe UMP . C'est vrai.

M. Christian Hutin. Arrêtez !

M. Hervé Gaymard. ...qui procède à des redécoupages baroques, avec des cantons qui surmontent des crêtes et d'autres qui font cent kilomètres de longueur et dix kilomètres de largeur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Vous créez deux cents élus départementaux de plus alors qu'il y en a déjà trop ! (*Mêmes mouvements.*)

M. Christian Hutin. Et votre appartement, monsieur Gaymard ?

M. Hervé Gaymard. Tout cela pour assurer la prééminence du parti socialiste...

M. Guy Geoffroy. Ce qu'il en reste !

M. Hervé Gaymard. ...et au passage, éliminer le parti communiste de la vie départementale. (« *Oh !* » sur les bancs du groupe UMP.)

Cette opération est très douteuse juridiquement.

M. Philippe Meunier. C'est un scandale !

M. le président. S'il vous plaît ! On écoute la question.

M. Hervé Gaymard. L'année dernière, les préfets ont reçu une circulaire au mois d'avril, un mois avant que la loi soit votée et six mois avant la parution des décrets d'application.

M. Jean Glavany. On n'a pas de leçon à recevoir de ce spécialiste de l'immobilier !

M. le président. Monsieur Glavany, calmez-vous.

M. Hervé Gaymard. Vous avez tardé à saisir les conseils généraux, dont plusieurs n'ont pas encore délibéré. Et enfin, cerise sur le gâteau, le 6 février dernier, date funeste, dans un décret concernant les élections européennes, figure un article 8 qui change la date de référence pour le calcul de la population.

Plusieurs députés du groupe UMP . Scandaleux !

M. Hervé Gaymard. Pour les élections municipales, vous prenez le recensement de l'INSEE de 2014 et là, vous rétro pédalez en prenant le recensement de 2012. Monsieur le ministre, vous avez peur de l'attitude du Conseil d'État,...

M. le président. Merci, monsieur Gaymard.

M. Hervé Gaymard. ...vous avez pris une disposition illégale ; il faut répondre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur. (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*)

M. Étienne Blanc. Le charcutier !

M. Philippe Meunier. Combien de points a-t-il perdu dans les sondages aujourd'hui ?

M. Étienne Blanc. Justin Bridou !

M. le président. Modérez vos expressions.

M. Manuel Valls, ministre de l'intérieur. Monsieur le ministre Gaymard, je vous informe qu'à ce jour quatre-vingt-cinq décrets concernant le découpage dans les départements ont été validés par le Conseil d'État. Pour ce qui concerne les principes qui ont présidé et à la loi et au découpage, je note d'abord que vous êtes des experts dans l'art du découpage. (« *Oui !* » *sur les bancs du groupe SRC.*) M. Cazeneuve parlait de professionnels, mais je me tourne vers votre collègue Marleix : les parlementaires savent ce qu'il en est. (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. S'il vous plaît, chers collègues !

M. Franck Gilard. Les attaques personnelles sont inacceptables !

M. Manuel Valls, ministre. Sur les principes, je me permets de vous rappeler qu'il y en avait deux. D'abord, l'écart démographique. En Savoie, l'écart démographique était de un à huit. Pour appliquer les principes rappelés à chaque fois par le Conseil constitutionnel, il faut établir les principes qui visent au découpage.

M. Maurice Leroy. Au charcutage !

M. Manuel Valls, ministre. Concernant votre département, comment osez-vous, monsieur Gaymard, nous dire que nous nous abritons derrière la parité ? Dans votre département, il y a cinq femmes conseillères générales sur trente-sept. (« Oh ! » sur les bancs du groupe SRC.)

Demain, il y en aura dix-neuf ! Si vous ne pensez pas que la parité est un élément fondamental, aujourd'hui, dans la vie politique, c'est que nous avons en effet un désaccord. Et c'est pour cela que vous n'avez pas voté cette loi. (Exclamations sur les bancs du groupe UMP.)

Quant à la logique du découpage, il s'appuie sur les intercommunalités,...

Plusieurs députés du groupe UMP . C'est faux !

M. François Sauvadet. Tripatouilleur !

M. Manuel Valls, ministre. ...sous réserve de la démographie.

M. Alain Gest. Mensonge !

M. Manuel Valls, ministre. Et nous avons même prévu dans la loi qu'il y ait des exceptions. C'est d'ailleurs le cas dans deux cantons du département de la Savoie, celui de la Maurienne et celui d'Ugine.

Ce découpage se fait sur ces bases démographiques, pour la parité, en respectant la réalité de votre département. Vous êtes contre la démographie, vous n'acceptez pas les principes du Conseil constitutionnel. Tant pis ! C'est le choix qui a été fait par la majorité et par le Gouvernement. (Applaudissements sur les bancs du groupe SRC. – Exclamations sur les bancs du groupe UMP.)

Données clés

Auteur : [M. Hervé Gaymard](#)

Circonscription : Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1647

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 février 2014](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [13 février 2014](#)